

Réf: Dossier 461622

Avis de constitution

SOCIETE « IVORY DISTRIPLUS » en abrégé « I.D »

Siège ABIDJAN, COCODY ANGRE 8ème TRANCHE,
PRES DU RESTAURANT ADJED, Lot N/D, Ilot N/D

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/08/2025, et enregistrés le 21/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IVORY DISTRIPLUS » en abrégé «
I.D »

Objet :

- COMMUNICATION
- EVENEMENTIEL
- CONSTRUCTION
- RENOVATION
- ELECTRIFICATION
- FOURNITURE DE BUREAU
- TRANSPORT ET LOGISTIQUE
- SECURITE
- VENTE D'EQUIPEMENT DE PROTECTION

INDIVIDUEL

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN, COCODY ANGRE 8ème TRANCHE,
PRES DU RESTAURANT ADJED, Lot N/D, Ilot N/D

Dirigeant(s) M SANGARE ABDOU-KARIM (COGÉRANT), M
SANGARE TIECOURA MOHAMED (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06371 du 11/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°77718/GTCA/RC/2025 du 11/12/2025

